



COMMUNIQUE

Ce jour, le 23 septembre 2020, se tenait à la direction générale, un groupe de travail relatif aux nouvelles lignes directrices de gestion (LDG) pour les promotions.

L'ensemble des organisations syndicales, ont décidé de quitter la salle peu après l'ouverture des débats.

En effet, alors même que cette réforme va considérablement fragiliser l'évolution professionnelle des agents des douanes, la direction générale n'a pas été en mesure de nous présenter des documents de travail clairs et construits, leur principale caractéristique étant leur aspect déjà arrêté. Nous lui avons demandé de revoir sa copie.

Il ressort de ce premier examen que la Direction générale, sous couvert de la loi pour la transformation de la fonction publique, entend faire de l'arbitraire et du subjectif, la règle en matière de promotion et d'avancement, l'ancienneté n'étant plus un critère de classement.

L'absence de CAP, et ce dès 2021, ne permettra plus aux élus de se poser en garde-fous et permettra un fait du prince inévitable. En effet, la prépondérance de l'avis hiérarchique en préalable à toute promotion, ainsi que le développement d'entretiens de recrutement, laissent craindre un arbitraire totalement inacceptable pour nous.

Nous avons rappelé notre attachement à la linéarité de carrière, ainsi qu'à l'ancienneté.

Lors du prochain GT au cours duquel la DG devrait également, à notre demande, nous communiquer les taux de promus/promouvables (pro/pro) pour la période 2021/2023, nous porterons les conditions qui nous semblent indispensables à la garantie des droits des agents, ainsi qu'une sécurisation juridique du processus, pour le moment totalement absente.

Montreuil, le 23/09/2020

L'intersyndicale